

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES ABRÉVIATIONS.....	5
TABLE DES MATIÈRES.....	7
LES GESTIONNAIRES DES A.S.B.L.....	19
Administrateur, gérant, liquidateur, dirigeant, apporteur d'industrie	19
Membres fondateurs et membres adhérents d'une A.S.B.L.....	20
Contribution payée pour siéger au conseil d'administration d'une A.S.B.L.....	21
L'ASSUJETTISSEMENT À LA T.V.A. DES A.S.B.L.....	23
Catégories d'assujettis à la T.V.A.....	23
Quel assujettissement pour mon AS.B.L. ?	23
Raisonnons dès lors à partir de ce tableau.....	24
Principe d'exonération de la T.V.A.....	26
Cofisations	28
Cofisation soumise à la T.V.A.....	28
Cofisation complémentaire à une mutuelle.....	32
Subventions et subsides	32
Subsides soumis à la T.V.A.....	33
Subsides non soumis à la T.V.A.....	34
Subsides pour la promotion de produits wallons	35
Subsides à la diffusion et à la promotion.....	36
Prestations de publicité	36
Exploitation d'un restaurant ou d'une cafétéria.....	37
Manifestations organisées en vue d'un soutien financier.....	37
Travaux d'étude et de recherche	40
Patronage d'autres A.S.B.L.....	40

Soumissions	41
Apport d'une activité dans l'association	41
Autres activités spécifiques.....	42
LES OBLIGATIONS T.V.A. DES A.S.B.L.	43
Identification à la T.V.A.	43
Début de l'activité.....	44
Choix d'un régime d'imposition.....	44
Compte bancaire	45
Compte courant T.V.A.....	45
La déclaration périodique à la T.V.A.	45
La liste annuelle des clients assujettis.....	45
Le relevé trimestriel des opérations intracommunautaires.....	46
Comptabilité de l'A.S.B.L.....	47
Facturation.....	48
Principe de facturation.....	48
Moment où la taxe devient exigible	48
Journal de recettes ou facturier de sortie	49
Facturation au taux réduit de 6% par une A.S.B.L.....	50
Conservation des livres et documents	50
Communication des livres et documents	51
Droit d'emporter les livres et documents.....	51
Droit de visite des locaux professionnels.....	52
Fourniture de renseignements à l'Administration.....	53
Le contrôle T.V.A.	53
LA DÉCLARATION PÉRIODIQUE À LA T.V.A.	55
Déclaration à la T.V.A. mensuelle	55
Déclaration à la T.V.A. trimestrielle	55
Délais de dépôt de la déclaration T.V.A.....	56
Rédaction de la déclaration T.V.A.	56
Structure de la déclaration T.V.A.	57
Contenu de la déclaration à la T.V.A.....	58

Cadre I - Renseignements généraux.....	58
Cadre II - Opérations à la sortie	58
Cadre III - Opérations à l'entrée	60
Cadre IV - Taxes dues	63
Cadre V - T.V.A. déductibles	64
Cadre VI - Solde : une seule des deux grilles peut être remplie	66
Cadre VII - Acompte : concerne uniquement le déclaration mensuelle de décembre	66
Cadre VIII - Listing client « néant »	66
Cadre IX - Date et signature(s)	67
Décompte final.....	67
Paiements de T.V.A.	68
Délais de paiement de la T.V.A.	68
Acomptes des déposants mensuels	68
Acomptes des déposants trimestriels	69
Intérêts de retard	70
Remboursements de T.V.A.	70
Conditions du remboursement d'un crédit d'impôt	71
Le calendrier T.V.A.	72
LES RÉGIMES D'IMPOSITION DES A.S.B.L.	75
Le régime normal de la T.V.A.....	75
Le régime de franchise de T.V.A.	76
Principe d'exonération de T.V.A.	76
Démarches administratives.....	77
Avantages du régime de la franchise	77
Inconvénients du régime de la franchise	77
Régularisations	78
Le régime forfaitaire	79
Principe du régime forfaitaire	80
Accès sous conditions au régime forfaitaire.....	81
Deux forfaits sur mesure pour les A.S.B.L. qui exploitent une cafétéria.....	82
Résumons-nous	83
LA DÉDUCTION DE LA T.V.A.	85
Principe de déduction chez une A.S.B.L. assujettie	85
Les T.V.A. entièrement déductibles	86
Les T.V.A. non déductibles	87
Les T.V.A. partiellement déductibles	90

T.V.A. déductibles sur les voitures automobiles.....	90	Prestations de services hors de la Belgique	114
Déduction sur les autres biens meubles	92	Règle générale	115
Déduction sur les biens immeubles	93	Qui peut être un preneur de service qualifié de « B » ?.....	115
Déduction par les A.S.B.L. assujetties mixtes ou partielles.....	93	En résumé :	116
La règle du prorata général	94	Exceptions	116
La règle de l'affectation réelle	95	Moment d'exigibilité de la T.V.A.....	118
Prorata spécial.....	96	Déclaration périodique à la T.V.A.	118
Règle des 50% pour les voitures automobiles	96	Prestations de services reçues par les A.S.B.L.	118
Prélèvements et révisions	97	LES IMPORTATIONS.....	119
Prélèvement d'une marchandise dans le stock	97	Qu'est-ce qu'une importation ?.....	119
Prélèvement d'une marchandise pour un don caritatif	98	Importation par une A.S.B.L. assujettie avec droit à déduction ...	119
Révision de la déduction en général	98	Importation par une A.S.B.L. assujettie sans droit à déduction ...	120
Révision de la déduction sur les biens d'investissement	99	Déclaration périodique à la T.V.A.....	120
LES ACHATS DANS L'UNION EUROPÉENNE.....	101	LES EXPORTATIONS.....	123
Les opérations intracommunautaires	101	Qu'est-ce qu'une exportation ?	123
Les acquisitions intracommunautaires	102	Preuves de l'exportation	124
Taxation des acquisitions intracommunautaires	103	Déclaration périodique à la T.V.A.....	124
Acquisitions intracommunautaires de moyens de transport neufs.....	106	A.S.B.L. exportatrices	124
Acquisitions intracommunautaires de produits soumis à accises	106	LES GROUPEMENTS AUTONOMES.....	127
Transport d'une acquisition intracommunautaire	106	Principe d'exemption de T.V.A.....	127
Résumons-nous	107	Nouveau texte légal.....	127
Acquisitions intracommunautaires selon le statut de l'acheteur	107	Opérations exemptées	128
Acquisitions intracommunautaires selon la nature des acquisitions ..	107	Prestations de services	129
LES VENTES DANS L'UNION EUROPÉENNE.....	109	Nature des prestations de services	130
Les livraisons intracommunautaires	109	Indemnité ou rétribution demandée aux membres	131
Exemption de la T.V.A.	109	Distorsions de concurrence	133
Transferts intracommunautaire.....	109	Preuves.....	134
Preuves de la livraison intracommunautaire	110	Prestations de services à des tiers.....	135
Résumons-nous	111	Déduction de la T.V.A. chez les membres	136
Livraisons intracommunautaires selon le statut de l'acheteur.....	111	Membre assujetti à la TVA sans droit à déduction ou non assujetti...	136
Livraisons intracommunautaires selon la nature de l'opération.....	112	Membre assujetti avec un droit à déduction partiel	136
LES PRESTATIONS DE SERVICES RÉALISÉES ET REÇUES PAR			
LES A.S.B.L.	113		
Notion de prestations de services	113		
Prestations de services en Belgique	113		

Déduction dans le chef du groupement	137
Le groupement autonome n'a qu'un seul secteur d'activité	
« les prestations de services »	137
Le groupement autonome développe à la fois un secteur d'activité	
« livraisons de biens » et « prestation de services »	138
Obligation de déclaration	138
Personnel du groupement	139
Régime de la franchise T.V.A.	141
LES A.S.B.L. DANS LE DOMAINE ARTISTIQUE ET CULTUREL	143
Associations artistiques.....	143
Exploitation d'une cafétéria	144
Théâtre, cinéma, concerts, expositions, chorégraphies,	
conférences.....	144
Principe d'exonération de la T.V.A.	144
Réglementation en vigueur	146
Vente de tickets V.I.P.	147
Maisons de la culture & foyers culturels	149
Agrégation en cours	149
Radios	150
Bureaux sociaux pour artistes.....	151
Facturation de prestations d'artistes exécutants	151
Facturation de prestations d'artistes de création	152
Facturation de prestations de travaux immobiliers.....	152
Facturation de livraisons de biens.....	153
Concerts dans des édifices religieux	153
Location d'œuvres d'art	154
Théâtre	154
Expositions	155
Organisateur d'expositions artistiques	155
Artistes	155
Vente d'œuvres à l'occasion d'une exposition	156
Facturation	156
LES A.S.B.L. DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT.....	157
Principe d'exonération de T.V.A.	157
Transport d'élèves	157

Voyages.....	157
Fourniture de logement, nourriture, boissons	157
Ventes de livres, manuels et fournitures scolaires	158
Location de livres scolaires	158
Ventes de travaux d'élèves	158
Annnonce publicitaire faite dans un programme	159
Garderie d'enfants	159
Ventes de friandises.....	159
A.S.B.L. enseignement	159
Organismes publics ou privés	160
Formation et recyclage professionnel	160
Formations diverses.....	161
Initiatives pour l'emploi	162
Mini-entreprises	162
Entreprises d'apprentissage professionnel (E.A.P.)	163
Enseignement de la dactylographie.....	163
Enseignement des langues	165
Enseignement «Apprendre à étudier»	165
Enseignement du sport	166
Enseignement des auto-écoles	166
Enseignement du pilotage d'avions	167
Enseignement dans les écoles d'agriculture	167
Enseignement de la coiffure	168
Enseignement de l'esthétique	168
LES A.S.B.L. DANS LE DOMAINE DE L'«HORECA»	169
Principe général de taxation	169
Exploitation d'une auberge	169
Exploitation d'un restaurant ou d'un débit de boissons.....	170
Exonération de T.V.A. à certaines conditions	170
Concession d'une exploitation.....	172
Exploitation et location de salles	172
Organisation de festivités.....	172
Maisons d'accueil et d'hébergement	172
Régime d'imposition	173
Caisse enregistreuse.....	174
Distributeur automatique de boissons	174
LES A.S.B.L. DANS LE DOMAINE DE L'IMMOBILIER.....	177

Exploitation d'installations immobilières	177
Mise à disposition d'une salle.....	177
Location d'installations sportives en vue de spectacles.....	178
Location de parkings.....	179
Facturation de travaux immobiliers à une A.S.B.L.	179
Autoliquidation.....	179
A.S.B.L. auxquelles on ne peut pas appliquer cette règle.....	181
Travaux gratuits au profit d'une A.S.B.L.	181
Travaux immobiliers effectués par une A.S.B.L. pour ses propres besoins.....	182
Taxation sur la valeur normale des travaux.....	182
LES A.S.B.L. DANS LE DOMAINE SOCIAL, PHILANTHROPIQUE ET HUMANITAIRE.....	185
Institutions pour la jeunesse.....	186
Principe d'exonération de la T.V.A.....	186
Foyers d'accueil	187
Publicité.....	187
Associations professionnelles & syndicats.....	187
Aide sociale	191
Exemption de T.V.A.	191
Prestations individualisées.....	192
Activités pour le "troisième âge"	192
Aide familiale	193
Baby-sitting.....	193
Garde d'enfants, crèches et pouponnières.....	194
Chiens-guides pour aveugles	194
Titres-services.....	195
Action humanitaire, philanthropique ou civique	196
Oeuvres paroissiales.....	197
Société protectrice des animaux.....	198
Exportations par des organismes humanitaires	198
Conditions d'exemption.....	199
Exemption par voie d'autorisation.....	199
Délai d'exportation	201
Contrôle de l'exemption.....	202
Conservation des documents	202
Remboursement	202

Dons non alimentaires de première nécessité	203
Biens.....	203
Donateurs	205
Bénéficiaires	205
Gratuité des dons et exceptions.....	208
Principe de non taxation.....	209
Preuve	210
Tolérance : le document récapitulatif.....	210
Formalités incombant à plateforme de distribution	211
Dons alimentaires	212
LES A.S.B.L. DANS LE DOMAINE MÉDICAL.....	213
Hôpitaux	213
Exonération de la T.V.A.	213
Services attenants	213
Analyses de laboratoire.....	214
Transport des analyses de laboratoire.....	215
Ventes de médicaments.....	216
Location de parkings.....	216
Prothèses	216
Lunettes	217
Nettoyage de linge.....	217
Self-service	217
Morgue	217
Analyses vétérinaires	218
Contrôle des comptes annuels des hôpitaux	218
Services pharmaceutiques	219
Collaboration entre hôpitaux.....	219
Opérations exemptées entre établissements.....	221
Contrats de type I, II et III.....	222
Facture indispensable.....	222
Contrats de type IV (spontanés)	223
Exemples de prestations entre établissements exemptées	224
Contrats de collaboration de type V	224
Formation et recyclage professionnel	225
Exemples de mise à disposition de biens ou d'infrastructures exemptées	225
Exemples de mises à disposition de personnel exemptées.....	226
Exemples de mises à disposition de personnel taxables	227
Exemples d'autres opérations diverses	227
Prévention et protection du travail.....	229
Médecine du travail.....	229

Prévention et protection du travail.....	229
Maisons de retraite, repos et convalescence.....	230
Maison de retraite	230
Maison de repos.....	231
Maison de convalescence.....	232
Maison pour personnes handicapées.....	232
Croix rouge de Belgique	233
Bibliothèques et prêt de livres	233
Enseignement dispensé par la Croix-Rouge	233
LES A.S.B.L. DANS LE DOMAINE DES SPORTS & LOISIRS	235
Principe d'exonération de la T.V.A.	235
Notion de « Sport » et notion de « Jeu »	236
Exploitation d'une buvette	237
Distributeur de boissons	238
Concession d'exploitation d'un établissement	238
Location d'installations sportives	239
Location d'infrastructures communales.....	239
Location de matériel	240
Transfert d'un sportif	241
Indemnités de formation	241
Commissions sur transferts	242
Enseignement du sport.....	242
Cours de sport.....	242
Moniteur de sport	243
Accès aux terrains, vestiaires et sanitaires	244
Organisation d'un tournoi.....	244
Frais de déplacement.....	244
Sponsoring - publicité	246
Loges et business seats	246
Vêtements de sport	247
Affiches et panneaux publicitaires.....	248
Publicité lors de compétitions automobiles	248
Ventes d'abonnements.....	249
Partage des recettes d'un match	250

Club nautique.....	250
Pratique de la voile et du ski nautique	250
Enseignement de la navigation à voile	251
Exploitation d'un lac.....	251
Embarcations de l'«A.D.E.P.S.».....	251
Club canin.....	252
Club et cercle hippique.....	252
Hébergement de chevaux	252
Relations avec l'A.S.B.L. «Pari Mutuel Unifié Belge»	253
Club automobile	255
Billetterie et signalisation d'une course automobile	255
Droit d'accès à une piste de karting.....	255
Club colombophile.....	256
Club d'aviation	256
Club de bowling	257
Club cycliste.....	257
Club pédestre	258
Même remarque que celle formulée ci-dessus pour les clubs cyclistes.....	258
Club de fitness	258
Club de pêche	259
Etangs	259
Pêche sportive et professionnelle	259
Club de tennis.....	260
Club de yoga.....	260
Tourisme	261
Syndicat d'initiative.....	261
Centre de tourisme social.....	262
Guides touristiques.....	262
Promenade à dos d'animal	263
LES A.S.B.L. DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT	265
Principe d'exonération de la T.V.A.	265
A.S.B.L. Recupel	265
Comptabilisation de la prime de recyclage	266

Recyclage des immondices et déchets.....	267
A.S.B.L. Fost Plus	268
Entraide agricole	268
ANNEXES.....	271
Annexe 1 Article 44 du Code T.V.A., § 1 ^{er} et § 2	271
Annexe 2 Forfaits cafetiers & petits cafetiers.....	277
Annexe 3 La déclaration périodique à la T.V.A.....	287
INDEX	289
APERÇU DE NOS PUBLICATIONS	297

LES GESTIONNAIRES DES A.S.B.L.

Administrateur, gérant, liquidateur, dirigeant, apporteur d'industrie

La loi du 27/06/1921², accordant la personnalité civile aux A.S.B.L. et aux établissements d'utilité publique (M.B. du 01/07/1921), n'impose aucune condition pour être désigné comme administrateur d'une association, mais il peut en être décidé autrement dans les statuts.

Il est donc possible pour une personne morale comme pour une personne physique d'être administrateur d'une A.S.B.L, sous réserve de l'appréciation des cours et tribunaux.

Il est cependant requis que l'objet social de la personne morale qui veut exercer le mandat d'administrateur soit compatible avec cette mission.

Il est de plus requis que la personne morale désigne une personne physique comme représentant permanent.

Les personnes qui agissent dans l'exercice normal de leur mission statutaire à l'égard des tiers, comme l'organe d'une personne morale, n'agissent pas de manière indépendante dans le sens de l'art. 4 du Code T.V.A. et ne sont par conséquent pas assujetties avec droit à déduction.

Sont considérées comme organes, les personnes physiques ou morales qui se voient confier la mission d'administrer et d'engager la personne morale.

² Telle que modifiée par la loi du 02/05/2002.